



L'actuaire en chef du Canada dévoile les résultats de l'examen par les pairs du 23^e rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada

OTTAWA – Le 21 avril 2008 – Le Bureau de l'actuaire en chef du Canada (BAC) a publié les conclusions du comité externe de pairs qui a procédé à l'examen du 23^e rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC).

Dans un premier temps, le comité externe a constaté que le rapport a été préparé dans les règles de l'art, dans le respect de toutes les normes de pratiques professionnelles et des exigences réglementaires, et que les méthodes et les hypothèses utilisées sont raisonnables. Par conséquent, les conclusions que formule l'actuaire en chef au sujet de la viabilité financière du RPC sont bien fondées.

Pour accroître la transparence et l'autonomie du processus, l'examen externe s'est déroulé sous la supervision d'un tiers de l'extérieur. Le service de l'actuariat du gouvernement du Royaume-Uni, appelé le Government Actuary's Department (GAD), réputé pour son savoir-faire en matière de sécurité sociale, a choisi les membres du comité et fournira très bientôt une opinion sur leur travail.

« Je tiens à remercier le Comité externe composé de M. Mark Campbell, M. Tom Levy et M. Patrick Flanagan, tous fellows de l'Institut canadien des actuaires, du soin qu'il a apporté à l'examen du rapport », a dit l'actuaire en chef du Canada, Jean-Claude Ménard. « Les résultats très positifs sont à la mesure du savoir-faire et de l'esprit de collaboration et d'engagement démontrés par les employés du BAC lors de la préparation de ce rapport. Le professionnalisme et l'objectivité constituent le fondement de la discipline actuarielle et je suis ravi que nos pairs aient attribué ces qualités à notre rapport. »

L'examen a aussi débouché sur douze recommandations portant sur divers aspects du rapport, notamment les données, la méthodologie, la communication des résultats et d'autres questions actuarielles. Dans ses recommandations, le comité encourage l'actuaire en chef à maintenir la tradition visant à améliorer sans cesse les méthodes actuarielles et à s'employer à répondre à la fois aux besoins du grand public et aux attentes du lecteur averti.

« Nombre des recommandations qu'on peut lire dans le rapport du comité sont raisonnables », a ajouté monsieur Ménard. « Comme nous l'avons fait lors des examens précédents, nous allons étudier chacune d'entre elles avec le plus grand soin en vue de sa mise en œuvre ».

Préparé tous les trois ans, le rapport actuariel sur le RPC compte parmi les documents sur lesquels les ministres des finances de l'administration fédérale et des gouvernements provinciaux s'appuient pour examiner le RPC et formuler des recommandations à son sujet. Depuis janvier 1999, il est examiné par un comité externe formé de pairs.

Les rapports actuariels sur le RPC et les examens indépendants sont affichés à l'adresse :
http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?DetailID=499

Mis sur pied au sein du Bureau du surintendant des institutions financières, le Bureau de l'actuaire en chef exerce ses activités à titre autonome. Il lui incombe notamment de fournir des services actuariels à l'égard des principaux régimes et programmes gouvernementaux, notamment le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse, le Programme canadien de prêts aux étudiants et les régimes de retraite et d'avantages sociaux de divers groupes dont les fonctionnaires fédéraux, les députés et le personnel de la GRC.

- 30 -

Personne-ressource

Jean Paul Duval

Communications et affaires publiques du BSIF

(613) 949-8401

jeanpaul.duval@osfi-bsif.gc.ca

